Publication: lundi 17 septembre 2018 11:20

AFP, 17 septembre 2018

Benalla: une audition et beaucoup de questions Paris, 17 sept. 2018 (AFP) -

Paris, 17 sept. 2018 (AFP)
Ira, ira pas ? Parlera, parlera pas ? Au grand dam de l'exécutif, Alexandre Benalla est convoqué mercredi devant les sénateurs qui attendent des réponses sur le rôle qu'il a pu tenir dans la protection du président Macron.

Filmé en train de frapper un manifestant le Ier-Mai, l'ex-collaborateur du chef de l'Etat est mis en examen pour violences en rémoinn'. Sont également convoqués au Sénat Vincent Crase, chef d'exadent dans la réserve opérationnelle de la gendammerie, filmé à ses obtés et également mis en examen, ainsi que Yann Drouet, ancien chef de cabinet du préfét de police de Paris.

VOLTE-FACEPhilippe Bas, le président LR de la commission des Lois du Senat, s'était d'abord montré réticent à l'ided d'entendre M. Benalla, au note fuj' elle ains en cause dans une enquête judiciaire.

La décision de l'auditionner a été prise au regard notamment des "contradictions" apparues lors des précédentes additions. Mais aussi parce que M. Benalla, qui viset exprimé à phissieurs preprises dans la presse, avait lu-même dit cet été avoir "plutôt envie" d'être auditionné.

Volts-face la semanne dermière: avant même d'avoir reçu sa convocation, M. Benalla décidait de l'ignorer, puis admettat qu'il était "contraint" d'y répondre.

Son avocat a indiqué étudier "étes recours possibles". Il a aussi évoqué l'éventualité de demander un huis clos, alors que toutes les auditions de la commission ont été publiques.

L'e président els rapporteurs statutornet si une telle demande est faite", s'est borné à commenter Jean-Pierre Sueut, co-apporteur PS, interrogé lundi par l'APP.

SEPARATION DES POUVOIRS.

L'affaire a pris une tournur politique, exécutif et sénateurs s'écharpant sur la question de la séparation des pouvoirs.

SEPARATION DES POLIVOIRS
L'Affaire a pris une tournure politique, exécutif et sénateurs s'écharpant sur la question de la séparation des pouvoirs.

La ministre de la Justice, Nicole Belloubet, a souligné le risque d'un "empiètement sur le domaine judiciaire".

Ce dont se défendent les sénateurs. "Nous avons beaucoup de questions à lui poser indépendamment de ce qui relève stricto sensu de la justice", rèc qui nous intéresce set le fonctionnement de l'Etat "marêle M. Sueur. Christophe Castaner, secrétaire d'Etat aux Relations avec le Parlement et patron du parti du président. LKEM, a lancie un attre type de mise en gaarde une commission d'enquête qui voudrait "y'arroger un pouvoir de destitution" du président "commettrait une faute constitutionnelle".

"C'est une situation banale", relativise M. Sueur, rappelant que le Sénat a entendu la semaine dernière le commissaire Maxence Creusat, également mis en examen.

"Nous serons vigilants sur la séparation des pouvoirs entre le législatif" et le judiciaire, comme nous sommes vigilants sur la séparation des Fouvoirs entre le législatif et le judiciaire, comme nous sommes vigilants sur la séparation des Fouvoirs entre le législatif et le judiciaire, comme nous sommes vigilants sur la séparation des Fouvoirs entre le législatif et le judiciaire, comme nous sommes vigilants sur la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le flégislatif et le judiciaire, comme nous sommes vigilants sur la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le flégislatif et le judiciaire, comme nous sommes vigilants sur la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le flégislatif et le judiciaire, comme nous sommes vigilants sur la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le flégislatif et le judiciaire, comme nous sommes vigilants sur la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le flégislatif et la judiciaire, comme nous sommes vigilants sur la séparation des pouvoirs entre l'exécutif et le flégis de la paticia et la la commission de protection personnelle du président, et qui relèvent